



Bureau de coordination pour la mobilité durable COMO

Appel d'offres

Conditions de participation et critères d'attribution

Délai de dépôt des projets: 31 octobre 2020

1. Introduction

1.1 Objectifs du Bureau de coordination pour la mobilité durable COMO

En politique des transports, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) mise sur le développement durable. Ce dernier comprend aussi le développement d'idées nouvelles pour des formes et des offres de mobilité porteuses d'avenir. Avec le Bureau de coordination pour la mobilité durable (COMO), la Confédération contribue à ce développement. Le bureau est placé sous la responsabilité de six offices fédéraux, à savoir l'Office fédéral du développement territorial (ARE), l'Office fédéral des routes (OFROU), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Office fédéral des transports (OFT) et l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Le COMO se concentre sur des solutions de mobilité durables particulièrement respectueuses de l'environnement et des ressources et favorisant des modes de déplacement propices à l'activité physique, qui contribuent à une utilisation efficace des offres de transport existantes et optimisent les interfaces entre les différents modes de transport ainsi que l'utilisation intermodale des offres. Le COMO sert de guichet pour les demandes relevant du domaine de la mobilité durable et apporte son soutien dans les trois catégories suivantes:

1. **projets pilotes et de démonstration dans le domaine de la mobilité combinée des personnes** (amélioration de la gestion des interfaces et des chaînes de transport et soutien en faveur de l'utilisation intermodale des offres notamment en ce qui concerne une meilleure exploitation des potentiels de la mobilité combinée);
2. **projets pilotes et de démonstration présentant de nouvelles formes d'offres pour les trois modes de transport que sont le trafic individuel motorisé, les transports publics et la mobilité douce** (par exemple augmentation du chargement des véhicules dans le trafic motorisé et dans les transports publics, suppression des lacunes de l'offre de transports publics, renforcement de l'attrait des transports publics et de la mobilité douce);
3. **projets comprenant des mesures orientées sur la demande et des solutions innovantes** (par exemple projets de communication ciblés, utilisation plus équilibrée des offres de transport pendant la journée, mesures visant à éviter ou à regrouper les besoins en matière de transport).

Le programme complète les priorités de chacun des offices. Le service de coordination met un guichet commun à la disposition de tous les intéressés.

Deux échéances par année sont fixées pour le dépôt de projets prometteurs dans le domaine de la mobilité durable (le 30 avril et le 31 octobre). Chaque année, un montant d'environ 1 000 000 de francs est mis à disposition pour des projets innovants offrant de

bonnes perspectives de débouchés sur le marché et pouvant être menés à bien dans un délai de deux à trois ans, qui ne pourraient voir le jour sans le soutien de la Confédération. Le montant maximal attribué par projet représente 40% des coûts totaux du projet.

Les dossiers pour la prochaine échéance doivent être déposés d'ici au **31 octobre 2020**. Vu les ressources limitées, il est nécessaire de sélectionner les projets les plus prometteurs. Les responsables techniques des offices concernés – OFEN, ARE, OFROU, OFEV, OFT et OFSP – évaluent les demandes de subvention et opèrent la sélection.

2. Thèmes privilégiés

Les projets et les approches attendus doivent être novateurs, voire pionniers, et viser une exploitation durable et plus efficace des capacités existantes et des ressources naturelles, faciliter les transbordements, combler des lacunes interrompant la chaîne de mobilité ou permettre l'instauration de solutions de transport intermodales d'un type nouveau. Les thèmes pouvant être retenus ont été précisés sur la base des expériences réalisées lors des sélections précédentes. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive, d'autres thèmes pouvant bien sûr être envisagés.

Villes et agglomérations

- Approches favorisant une mobilité qui soutient le développement urbain et résidentiel durable
- Organisation en réseau et communication de l'offre de mobilité
- Schémas et modèles de financement permettant de proposer une offre de mobilité complète
- Mesures d'aménagement favorisant une mobilité durable (entre autres la mobilité douce)
- Promotion de la santé et de la mobilité douce par davantage de mouvement, moins de bruit, moins de stress, plus de contacts sociaux
- Mesures relatives à la gestion des places de stationnement
- Autres

Espace rural

- Actions visant à promouvoir le développement durable de la mobilité dans une région et une commune
- Offre répondant aux besoins en matière d'accessibilité

- Schémas et modèles visant un financement de la desserte à long terme à des conditions supportables pour la région, ainsi que la garantie du service public à l'échelle régionale
- Autres

Environnement, énergie et mobilité

- Projets pour une utilisation efficace des véhicules (dans la mesure où l'approche retenue n'est pas déjà couverte par une priorité de projet de SuisseEnergie)
- Projets visant à réduire la charge de trafic, les atteintes au climat, à la qualité de l'air et au paysage, les nuisances sonores et la consommation de sol, ainsi qu'à utiliser l'énergie efficacement
- Autres

Propositions d'innovation technologique

En ce qui concerne les projets d'innovation technologique, une coordination est en principe recherchée avec les activités que la Confédération déploie dans le domaine des cleantech et avec celles de la CTI, Commission pour la technologie et l'innovation.

- Idées pour le futur système de transports
- Projets d'information et de communication favorisant l'utilisation optimale des infrastructures et des moyens de transport disponibles
- Logistique
- Autres

3. Critères de sélection

3.1 Principes

Le bureau de coordination soutient en priorité des projets de mobilité intermodaux novateurs qui déploient leurs effets en Suisse. Il accepte des projets intervenant à tous les niveaux, de l'idée à la réalisation. Il privilégie toutefois les projets prêts à être mis en œuvre et ayant un impact positif direct sur une politique des transports durable, sur l'environnement, sur la santé, sur l'efficacité énergétique et sur le potentiel de réduction des émissions de CO₂. Mais il s'intéresse aussi à la présentation de modèles susceptibles d'être diffusés et de servir d'exemples à l'échelle nationale. Pour les projets de grande envergure, il faut à la fois que l'étape devant être soutenue soit clairement définie et que des perspectives de mise en œuvre réalistes soient avancées.

3.2 À quels critères un projet doit-il répondre?

- Déclaration des moyens fédéraux sollicités et de ceux dont l'attribution a été confirmée
- **Coûts totaux du projet d'au moins 50 000 francs.** Exceptions possibles dans certains cas motivés
- Présentation de la situation financière et des perspectives de financement
- Soutien fédéral nécessaire comme impulsion de départ
- Orientation et effet à long terme
- Gestion de projet transparente assortie d'une division en étapes et d'un contrôle des coûts et de l'efficacité
- Solide assise du projet et/ou recours à des partenaires qualifiés pour la mise en œuvre
- Potentiel d'effet, de multiplication ou de diffusion à l'échelle nationale

3.3 Les requérants doivent exposer les perspectives de succès en fonction des critères suivants

- Potentiel d'innovation et de commercialisation
- Potentiel d'efficacité énergétique et de réduction du CO₂ et, dans la mesure du possible, absence d'effets négatifs sur d'autres domaines environnementaux
- Effets positifs pour une mobilité durable, pour l'environnement et pour la santé (p. ex. augmentation de la part des transports publics et de la mobilité douce ou renforcement de l'intermodalité, amélioration de l'accès au système de transports, etc.)

3.4 Quels sont les projets qui n'ont aucune chance d'obtenir des subventions du bureau de coordination?

- Projets dont les requérants ne peuvent pas garantir la mise en œuvre
- Recherche fondamentale
- Subventions annuelles ou d'exploitation à des organisations
- Coûts d'exploitation qui ne relèvent pas du projet soutenu et frais relevant du passé
- Projets visant principalement la construction et l'exploitation d'installations d'infrastructure
- Achats de (grands) parcs de véhicules

- Développement de véhicules

Les projets qui sont en priorité axés sur la communication et non pas sur la mise en œuvre concrète, notamment les colloques, congrès, campagnes, expositions, matériel didactique et publications ont **peu de chance d'être subventionnés**.

Les doubles financements sont à éviter autant que possible. Les projets financés directement ou indirectement par un ou plusieurs offices du DETEC dans le cadre de leurs autres tâches ne peuvent pas prétendre à une subvention du bureau de coordination, par exemple par le biais d'agences et de programmes de SuisseEnergie. Quant aux projets déjà soutenus dans le cadre de mesures de compensation des émissions de CO₂ (notamment KliK, Myclimate, etc.), ils sont exclus du soutien financier du bureau de coordination.

4. Délais

Les dossiers pour la prochaine échéance doivent être déposés d'ici au **31 octobre 2020**. Les projets innovants recherchés doivent pouvoir être réalisés **dans un délai de deux à trois ans**. La clôture du projet doit aussi avoir lieu durant cette période.

5. Quelle est l'ampleur des subventions possibles?

- Les coûts totaux du projet doivent atteindre **au moins 50 000 francs**.
- Le montant maximal fourni par le bureau de coordination pour des projets de mise en œuvre **est de 40% des coûts totaux du projet**¹.
- Des exceptions sont possibles dans certains cas motivés.

6. Qui peut déposer une demande de subvention?

Le bureau de coordination soutient des projets des pouvoirs publics suisses (cantons, régions, communes, y compris en coopération avec d'autres partenaires), de l'économie privée et d'associations et de sociétés de Suisse. Le partenaire contractuel est une entité juridique (personne physique ou morale).

7. Comment s'effectue le contrôle des coûts et de l'efficacité?

Un contrôle des coûts et de l'efficacité est exigé des projets cofinancés.

¹ La marge de manœuvre financière pour les contributions dans le cadre du COMO est par ailleurs limitée à 1 million de francs par an du fait du budget disponible.

8. Quelles sont les conditions formelles?

Le formulaire de demande doit être envoyé à l'OFEN, annexes comprises, par la poste ainsi que sous forme électronique (PDF) à l'attention de Claudia Heer, Office fédéral de l'énergie OFEN, Section Mobilité, 3003 Berne, courriel: komo@bfe.admin.ch.

La documentation nécessaire peut être téléchargée à l'adresse suivante:

www.suisseenergie.ch/como

Elle comprend:

- l'appel d'offres (le présent document)
- le formulaire de demande
- les explications relatives au formulaire de demande, ch. 5.8 et 8.2

Les dossiers incomplets ou réceptionnés après les délais fixés ne peuvent prétendre à aucune évaluation. Aucune correspondance ne sera échangée sur les projets qui ne sont pas pris en considération. Tout recours juridique est exclu.

9. Et ensuite?

Les documents à l'appui des demandes seront étudiés à l'échéance du délai. Les décisions d'octroi de subvention sont prises en règle générale dans les deux mois après la clôture des soumissions. Puis les auteurs des projets seront informés de la décision les concernant et la liste des projets retenus sera publiée sur Internet.

10. Où obtenir des informations supplémentaires?

Office fédéral de l'énergie OFEN

Claudia Heer, responsable du programme COMO

Section Mobilité

3003 Berne

Tél. 058 469 18 69

Courriel: komo@bfe.admin.ch